

Entre-Nous

La lettre d'informations mensuelle de GrandLyon Habitat


GRANDLYON
HABITAT

Septembre 2023

n°240



> L'ACTU



Une nouvelle version pour « Entre Nous »

Vous l'avez remarqué...

pour démarrer cette année 2023, votre lettre d'informations « Entre Nous » compte désormais 4 pages :

- Des textes plus gros
- Des visuels plus grands
- Votre rubrique « Infos Travaux » devient régulière
- Une nouvelle rubrique « Les chiffres du mois »

Pourquoi ?

- Une lettre d'informations **plus lisible, plus claire**, qui vous offre un meilleur confort de lecture.
- Une lettre qui laisse **plus de place à vos rubriques préférées** : Les Actus, Le Geste Vert ou encore Zoom Sur.

N'hésitez pas à nous faire part de votre avis ou de vos envies sur ce nouveau format à : com@grandlyonhabitat.fr

Remise en route du chauffage

Le redémarrage du chauffage sera fait progressivement entre le 15 et le 31 octobre 2023 sur l'ensemble des résidences gérées par GrandLyon Habitat.

Depuis 2021, les prix des énergies (gaz et électricité) ont très fortement augmenté. Aujourd'hui, les tarifs restent très élevés. Le bouclier tarifaire sur le gaz mis en place par l'État devrait prendre fin en décembre 2023.

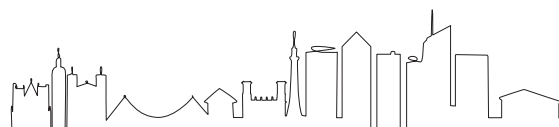
Afin de maîtriser les consommations des résidences et limiter l'impact sur les charges de chauffage des locataires, les mesures prises par GrandLyon Habitat lors de la précédente saison de chauffe sont maintenues :

- **La journée : une température dans la pièce de vie principale de 19°C.**
- **La nuit : une température baissée de 2°C entre 23h00 et 5h00 du matin.**



Soyez vigilants sur vos consommations d'énergie et adoptez des gestes qui vous permettent de faire des économies facilement. Retrouvez de nombreux conseils sur : agirpourlatransition.ademe.fr

La suite de L'Actu en page 2





➤ L'ACTU (LA SUITE)

Rats : des actions pour éviter leur présence au sein des résidences

GrandLyon Habitat met en place des **solutions respectueuses de l'environnement pour agir contre la présence des rats** dans ses résidences :

- **Une dératisation naturelle par les furets** grâce à un prestataire spécialisé. Plus de 1000 rats ont déjà été capturés grâce à cette méthode.
- **Des actions de prévention dans les lieux qui attirent les rats** : amélioration des locaux poubelle, protection des containers poubelles, obstruction des zones de passages des rats...



Des furets pour attraper les rats

- **Des systèmes de capture permanents sans appâts toxiques.** Par exemple, 24 systèmes fonctionnent depuis cet été dans plusieurs résidences situées dans le quartier des États-Unis à Lyon 8^e.



Les déchets au sol attirent les rats

Votre implication est aussi essentielle pour éviter d'attirer les rats dans votre résidence.

Nous avons besoin de vous pour :

- Ne pas jeter de nourriture sur les espaces extérieurs
- Bien fermer vos sacs poubelles et les jeter dans les bacs prévus à cet effet
- Ne pas nourrir les animaux comme les oiseaux, les chats errants...



➤ LE POINT SUR...

L'enquête annuelle SLS et l'enquête OPS

La loi oblige les bailleurs sociaux à réaliser auprès de leurs locataires une enquête sur leurs ressources et leur situation familiale :

- **Une fois par an**, une partie des locataires de GrandLyon Habitat doit répondre à une **enquête obligatoire**, « l'Enquête Supplément de Loyer Solidarité » ou SLS.
- **Tous les deux ans**, une **enquête d'Occupation du Parc Social ou OPS est réalisée**, pour transmettre à l'état des renseignements statistiques (composition, ressources, âge des ménages...). Elle s'adresse à tous les locataires qui ne sont pas concernés par l'enquête SLS.

Fin septembre, vous recevrez le formulaire papier de l'enquête qui vous concerne.

Nouveau ! Cette année, **trois nouvelles rubriques apparaissent** sur ces deux enquêtes : la commune, le département et le pays de naissance. **Pensez bien à les remplir !**

Deux possibilités pour répondre à ces enquêtes :

- **Sur votre espace locataire sur www.grandlyonhabitat.fr.** Connectez-vous à votre espace locataire et remplissez le formulaire en ligne, en joignant les pièces justificatives.
- **Par courrier.** Compléter le formulaire papier et renvoyer-le à :
GrandLyon Habitat - Enquête SLS ou OPS
2, place de Francfort - CS 13754
69444 Lyon Cedex 03

Vous pouvez aussi le déposer dans votre agence de proximité. **Pensez à joindre les pièces justificatives !**

La réponse à ces deux enquêtes est obligatoire.

N'oubliez pas de répondre **avant le 1^{er} novembre 2023**. Si vous rencontrez des difficultés pour remplir vos questionnaires, **contactez le 01 42 56 00 04**.

En cas de non réponse ou de réponse incomplète, une pénalité financière vous sera appliquée.

La régularisation des charges

> C'est quoi exactement ?

Chaque année, GrandLyon Habitat effectue la régularisation des charges locatives de l'année précédente. Cette opération permet de constater la **différence entre les provisions de charges mensuelles versées par le locataire et ses dépenses réelles de la période régularisée.**

Si les provisions versées chaque mois sont insuffisantes, le locataire devra régler la différence.

Si les provisions sont supérieures aux dépenses réelles, la différence sera remboursée au locataire.

> Comment ça se passe pour 2023 sur la régularisation des charges 2022 ?

Les fortes hausses des tarifs de l'énergie de 2022 ont eu des répercussions sur les factures d'électricité et de gaz de tous les usagers. La hausse de l'inflation s'ajoute à l'augmentation des prix de l'énergie. Ceci aura un **impact sur la régularisation des charges des locataires pour l'année 2022 que vous allez recevoir avec vos avis d'échéance d'octobre 2023.**

Les équipes de GrandLyon Habitat sont en train d'évaluer ces impacts.



Une information plus détaillée vous sera communiquée dans le prochain numéro de la lettre Entre Nous.

> Et en 2024, sur la régularisation des charges 2023 ?

Pour l'année 2023 qui sera calculée en 2024, comme beaucoup de bailleurs, **GrandLyon Habitat a anticipé les effets des hausses des dépenses** en augmentant les provisions en avril 2023. Cela devrait avoir un **effet positif** sur la régularisation des charges de 2023 que vous recevrez en octobre 2024.

> LE GESTE VERT

Faire des économies sur ma facture d'électricité

L'électricité est une énergie essentielle dans notre quotidien. Sa consommation représente une part importante du budget des foyers. Maîtriser sa consommation d'électricité en appliquant les bons gestes au quotidien est donc primordial.

Voici 5 conseils pour économiser l'électricité et agir sur votre facture cet automne :

- **J'éteins tous mes appareils en veille** (ordinateur, télévision...). Selon l'ADEME*, cette consommation cachée représente environ 10% de la facture énergétique d'un ménage.
- **Je débranche mes chargeurs** (téléphone, ordinateur...) lorsque je ne les utilise pas.
- **J'utilise la fonction éco de ma machine à laver et de mon lave-vaisselle** pour limiter la consommation d'eau et d'électricité.
- **Je pense à éteindre les lumières quand je quitte une pièce.**
- **J'éteins mon four ou ma plaque avant la fin de la cuisson** (la cuisson se poursuit même en ayant éteint l'appareil).

*ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (www.ademe.fr)





Les projets à Vaulx-en-Velin

Ce mois-ci, GrandLyon Habitat met à l'honneur les opérations de réhabilitation et d'amélioration du cadre de vie de résidences à Vaulx-en-Velin.

► **La Grappinière : la réhabilitation progresse avec les bâtiments E, C et F.**

L'objectif de ce projet de réhabilitation est d'améliorer le confort intérieur et d'augmenter la performance énergétique des bâtiments. D'ici octobre 2023, la rénovation sera achevée pour 4 des 8 bâtiments prévus. Les chantiers sont actuellement en cours pour les bâtiments F et G, notamment avec l'échafaudage mis en place sur le bâtiment F au mois d'août.



Résidence La Grappinière



Les Balcons de Cassiopée

► **Les Balcons de Cassiopée : une réhabilitation thermique en cours.**

Après la réalisation d'un diagnostic et de la consultation des entreprises, le chantier a débuté pour la résidence Les Balcons de Cassiopée. **Cette réhabilitation a pour objectif d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.** Au programme, l'isolation des combles ainsi que la mise en place de nouvelles menuiseries et panneaux solaires. **La fin du chantier est prévue pour fin octobre 2023.**

► **Le Jardin des Maraîchers : une réhabilitation thermique en phase d'étude. Le projet de réhabilitation a pour objectif d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.**

Après une période de consultation des entreprises, le chantier démarrera au 3^e trimestre 2024. **Le chantier devrait se terminer au 3^e trimestre 2026.**

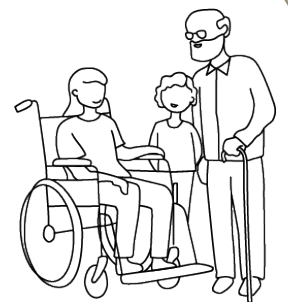


Résidence Le Jardin des Maraîchers



► LES CHIFFRES DU MOIS

Personnes âgées et/ou handicapées : rester chez soi, c'est possible !



500
ménages
accompagnés
par an

150
demandes
d'adaptation
par an

20%
de logements
adaptés dans les
résidences neuves